



Prestation de service
Honoraires de transaction

PAR TRANCHE CUMULATIVE
A la charge du vendeur*
LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL
1^{er} mars 2020

Prix de vente TTC	HONORAIRES TTC**
Biens de 0 € à 30 000 €	Forfait 3100 €
Biens de 30 001 € à 61 000 €	10 % ***
Biens de 61 001 € à 100 000 €	9 % ***
Biens de 100 001 € à 150 000 €	8 % ***
Biens de 150 001 € à 210 000 €	7 % ***
Biens de 210 001 € à 275 000 €	6 % ***
Biens de 275 001 € et plus	5 % ***

* honoraires charges vendeur sauf exceptions (succession)

** TVA en vigueur à la date du contrat soit 20 %

*** les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

exemple : pour un bien mis en vente à 100 000 € dont 9720 € d'honoraires
: de 0 à 30 000 € = 3100 €
de 30001 € à 61000 € soit 30999 x 10 % = 3100 €
de 61001 € à 100000 € soit 38999 € x 9% = 3510 €
soit un montant d'honoraires de 3100 + 3100 + 3510 = 9720 €

En cas de vente d'un bien ayant fait l'objet d'un mandat dans le cadre du fichier partagé le montant de la commission d'agence est déterminé, non pas en application du barème de commission de notre agence, mais conformément aux termes du mandat conclu entre le vendeur du bien et l'agent immobilier titulaire du mandat